



**ORGANISATION INTERNATIONALE DE L'AVIATION CIVILE**  
**DIX-SEPTIEME REUNION DU GROUPE REGIONALE AFI DE**  
**PLANIFICATION ET APPLICATION (APIRG/17)**  
**(Burkina Faso, du 2 au 6 août 2010)**

**Point 2.1 de l'ordre du jour : Examen de la suite donnée par la Commission de la navigation aérienne et le Conseil de l'OACI au rapport de la 16<sup>ème</sup> réunion d'APIRG**

*(Note présentée par le Secrétariat)*

**RESUME**

La présente note porte sur la suite donnée par la Commission de la navigation aérienne au rapport de la 16<sup>ème</sup> réunion d'APIRG.

La suite à donner par la 17<sup>ème</sup> réunion d'APIRG est indiquée au paragraphe 4.

**1. INTRODUCTION**

1.1 Après chaque réunion d'APIRG, le rapport fait d'abord l'objet d'un examen par le groupe de travail de la Commission de la navigation aérienne, ensuite par la Commission de la navigation aérienne elle-même et enfin, par le Conseil de l'OACI. Pendant ces examens, la Commission de la navigation aérienne et le Conseil notent le rapport, font des observations y relatives et donnent une orientation à l'APIRG, selon le cas. Qui plus est, la Commission de la navigation aérienne et le Conseil peuvent prendre des actions concrètes au sujet de certaines conclusions du rapport, étant donné que le suivi de certaines conclusions peut requérir l'aval de la Commission de la navigation aérienne ou du Conseil. Ce sont les décisions de la Commission de la navigation aérienne et du Conseil qui dictent le suivi par le Secrétariat de l'OACI des conclusions et décisions d'APIRG.

1.2 Toutefois, selon la nouvelle pratique en vigueur en mars 2006 (cf. Décision du Conseil 177/14 du 20 mars 2006), les rapports des PIRG ne seront soumis au Conseil que si la Commission de la navigation aérienne estime qu'il est nécessaire que le Conseil prenne une mesure concernant une conclusion du rapport, ou le rapport lui-même. Dans le cas du rapport de la 16<sup>ème</sup> réunion d'APIRG, ce rapport n'a pas été soumis au Conseil étant donné qu'aucun point n'appelait une décision du Conseil.

1.3 La présente note de travail informe l'APIRG des résultats de la suite donnée par la Commission de la navigation aérienne au rapport de la 16<sup>ème</sup> réunion d'APIRG tenue à Rubavu (Rwanda), du 19 au 23 novembre 2007. L'Appendice A de cette note contient le résumé analytique des conclusions de la 16<sup>ème</sup> réunion d'APIRG. L'Appendice B fait l'analyse des conclusions et décisions. La suite donnée par la Commission à certaines conclusions et décisions est donnée à l'Appendice C, conçu pour établir un lien entre les conclusions et les objectifs stratégiques de l'Organisation et les initiatives du Plan à l'échelle mondiale.

## 2. SUITE DONNEE PAR LA COMMISSION DE LA NAVIGATION AERIENNE AU RAPPORT DE LA 16<sup>ème</sup> REUNION D'APIRG

2.1 La Commission de la navigation aérienne a transmis, pour examen, le rapport de la 16<sup>ème</sup> réunion d'APIRG à son groupe de travail sur les plans régionaux. Cet examen a eu lieu le 14 mai 2008, après quoi, la Commission elle-même s'est penchée sur le rapport de la 16<sup>ème</sup> réunion d'APIRG le 17 juin 2008 et a pris des mesures concrètes concernant certaines conclusions telles qu'il ressort de l'Appendice C de la présente note. Voici les faits saillants de l'examen du rapport par la Commission de la navigation aérienne.

### 2.1.1 Activités interrégionales et au plan mondial (Point 3 de l'ordre du jour)

2.1.1.1 *Séminaires de formation sur le Centre européen de coordination du système de compte rendu d'incidents d'aviation (ECCAIRS)*. La Commission a noté le besoin d'organiser des séminaires de formation dans la région AFI et a appuyé la diffusion de logiciels aux Etats de cette région. La Commission a rappelé que ce point a été mis en exergue dans le Plan régional de mise en œuvre détaillé pour la sécurité aérienne en Afrique (cf. Conclusion 16/1).

2.1.1.2 *Création d'une Equipe de travail d'APIRG sur la navigation basée sur la performance (PBN)* : La Commission de la navigation a noté la décision de créer une équipe de travail sur la navigation basée sur la performance appelée à établir un plan de mise en œuvre à cet égard, à l'intention des Etats de la Région AFI (cf. Décision 16/2).

2.1.1.3 *Harmonisation des programmes de travail des PIRG* : La Commission de la navigation aérienne a noté le travail accompli par la réunion informelle sur l'amélioration des services de la circulation aérienne au-dessus de l'Atlantique sud (SAT) et a noté les difficultés éprouvées dans la coordination de la mise en œuvre des conclusions et des décisions du groupe SAT, essentiellement en raison du caractère informel du mécanisme SAT. La Commission de la navigation a souscrit à la proposition d'inclure les questions d'intérêt commun dans les programmes de travail d'APIRG et des PIRG adjacents aux fins d'harmonisation (cf. Conclusion 16/6).

### 2.1.2 Questions présentant un intérêt pour l'APIRG (Point 4 de l'ordre du jour)

2.1.2.1 *Plans d'urgence d'aérodrome* : La Commission de la navigation aérienne a noté la préoccupation d'APIRG à cet égard et a soutenu l'idée d'organiser des ateliers destinés à faciliter l'élaboration de plans d'urgence d'aérodrome. Elle a estimé que la Réunion régionale spéciale de navigation aérienne (2008), prévue à Durban (Afrique du Sud) du 24 au 28 novembre 2008 permettra d'examiner cette question et a demandé au Secrétariat de préparer un dossier à cet égard. (cf. Conclusion 16/9).

2.1.2.2 *Processus de certification d'aérodromes* : La Commission de la navigation aérienne a rappelé l'importance du processus de certification d'aérodrome, notamment dans la région AFI, et a insisté que les priorités soient établies pour s'atteler à cette question. La Commission a estimé que grâce à la réunion régionale AFI de navigation aérienne, l'on pourra réaliser l'objectif de mise en œuvre (cf. Conclusion 16/11).

2.1.2.3 *Mise en œuvre du réseau des télécommunications aéronautiques (ATN) – Suite du protocole Internet* : La Commission a noté la tendance de mettre en œuvre les normes ATN/IPS (TCP/IP) afin d'éviter les difficultés d'interopérabilité avec le réseau des télécommunications aéronautiques (cf. Conclusion 16/14).

2.1.2.4 *Mise en œuvre et interconnexion des réseaux VSAT* : La Commission a noté les initiatives en cours dans la région AFI tendant à améliorer davantage la connectivité et l'efficacité dans le service fixe aéronautique (SFA), services du trafic aérien (ATS), services dialogues (DS). Elle a souscrit à la Conclusion 16/16.

2.1.2.5 *Enquêtes sur la couverture VHF* : La Commission a noté et souscrit aux initiatives de l'ASECNA et de l'IATA d'effectuer, tous les 18 mois, des enquêtes sur la couverture VHF. (cf. Conclusion 16.20).

2.1.2.6 *Système mondial de navigation par satellite (GNSS) – Phase en route et approche classique* : La Commission de la navigation aérienne a noté que l'utilisation du GNSS de base n'avait pas reçu l'aval de la plupart des Etats africains et que ni les procédures d'approche classique, ni les textes réglementaires n'ont pas encore été publiés. La Commission a souscrit à la Conclusion 16/21 demandant aux Etats africains de persévérer dans leurs efforts à cet égard.

2.1.2.7 *Création d'une Equipe de travail sur la surveillance aéronautique en région AFI* : La Commission a particulièrement noté la création de cette équipe de travail, dont la tâche est d'établir un plan de mise en œuvre et de déterminer les exigences en matière de performance opérationnelle pour la surveillance aéronautique dans la région AFI (cf. Décision 16/27).

2.1.2.8 *Démarche collective pour la gestion des éléments des systèmes CNS/ATM* : La Commission a souscrit à la Conclusion 16/31, qui invite les prestataires des services de la navigation aérienne à adopter une démarche collective afin de faciliter la mise en œuvre d'une infrastructure Communications, Navigation et Surveillance (CNS) efficace et coordonnée.

2.1.2.9 *Création d'un groupe AFI pour la gestion du spectre des fréquences* : La Commission appuie la création d'un groupe chargé spécialement des questions liées au contrôle et à la gestion du spectre des fréquences (cf. Conclusion 16/32).

2.1.2.10 *Réduction du minimum de la séparation verticale (RVSM) en région AFI* : La Commission a rappelé qu'APIRG avait fixé le 25 septembre 2008 comme date butoir pour la mise en œuvre du RVSM dans la région AFI. Elle a par ailleurs rappelé qu'une étude de cas préalable sera examinée par elle avant la mise en œuvre du RVSM dans cette région. La Commission est convenue que toutes les questions connexes feront l'objet d'une étude approfondie au moment de l'examen de l'étude de cas précitée. (cf. Conclusions 16/36 à 16/39).

2.1.2.11 *Lignes directrices pour la formation du personnel du service d'information aéronautique (AIS)* : La Commission a rappelé qu'un projet de manuel de formation (Doc 7192) a été élaboré et affiché sur ICAO-NET, puis retiré par la suite en raison des mutations dans les disciplines AIS. Il a été noté que le concept de gestion de l'information aéronautique gagnerait à être approfondi avant l'élaboration d'éléments indicatifs en matière de formation. On ne prévoit pas d'effectuer ce travail au cours du présent triennat (cf. Conclusion 16/40).

2.1.2.12 *Mise en place d'une base de données AIS centralisée (AFI-CAD) en région AFI* : La Commission a noté le besoin d'assistance, notamment d'experts appelés à élaborer un modèle financier et d'activités pour AFI-CAD et a demandé qu'un formulaire soit diffusé afin de déterminer le volume de travail à accomplir. (cf. Conclusion 16/42).

2.1.2.13 *Contrôle de la circulation aérienne (ATC) et routes non mises en œuvre* : La Commission a rappelé que cette conclusion revient constamment dans tous les rapports d'APIRG et que le contrôle de la circulation aérienne revêt une grande importance dans la mise en œuvre du RVSM. Elle a particulièrement retenu la date du 3 juillet 2008, fixée pour la mise en œuvre (cf. Conclusions 16/45 et 16/46).

2.1.2.14 *Activités de recherches et sauvetage (SAR) en région AFI* : a Commission a souscrit à la Conclusion 16/47 relatives aux activités SAR et a rappelé que la Réunion régionale spéciale de navigation aérienne (Special AFI RAN, 2008) sera une tribune idéale pour mettre en exergue les exigences en matière SAR au niveau des Etats africains.

2.1.2.15 *Système mondial de prévision de zone (WAFS) et Ateliers et Séminaires de formation sur le SIGMET* : La Commission a noté le besoin d'organiser des séminaires de formation sur le givrage, la turbulence et les prévisions de nuages convectifs sous forme de code GRIB2 ainsi que des ateliers sur le SIGMET. Elle a souscrit aux Conclusions 16/49 et 16/57.

2.1.2.16 *OPMET – Gestion en région AFI* : La Commission a reconnu l'importance de disposer, à temps, de renseignements OPMET précis dans la Région AFI. Les procédures de contrôle systématique de la qualité et de la disponibilité des données sont essentielles. La Commission a noté que la création d'une Equipe de travail OPMET AFI contribuerait à l'élaboration d'un plan/stratégie de gestion des renseignements OPMET en région AFI. (cf. Décision 16/54).

2.1.2.17 *Systèmes de gestion de la qualité (QMS) – Appui aux Etats* : La Commission a souscrit à la Conclusion 16/59 relative au soutien apporté par l'OMM et l'OACI aux Etats dans la mise en œuvre des systèmes de gestion de la qualité.

2.1.2.18 *Plan régional de mise en œuvre détaillé sur la sécurité aérienne en Afrique* : La Commission souscrit à la Conclusion 16/55, notamment la nécessité de former de experts aéronautiques en Afrique. Il a été rappelé que la prochaine réunion du Comité directeur aura lieu en octobre 2008 et qu'on évaluera à cette occasion les progrès réalisés dans le domaine de la formation.

### 2.1.3 **Mandat et futur programme des travaux (Point 7 de l'ordre du jour)**

2.1.3.1 *Adhésion à l'APIRG* : La Commission a noté les requêtes formulées par le Burundi, le Rwanda et le Zimbabwe en vue de devenir membres d'APIRG. Elle a rappelé à ce sujet que les requêtes individuelles ne sont plus de mise en raison de l'amendement sur la qualité de membre des PIRG. (cf. Conclusion 16/68).

## 3. **SUITE DONNEE PAR LE SECRETARIAT AU RAPPORT DE LA 16<sup>ème</sup> REUNION D'APIRG**

3.1 Les mesures de suivi du Secrétariat concernant le rapport de la 16<sup>ème</sup> réunion d'APIRG seront présentées à la 17<sup>ème</sup> réunion d'APIRG dans des notes de travail distinctes.

4. **SUITE A DONNER PAR LA 17<sup>ème</sup> REUNION D'APIRG**

4.1 La réunion est invitée à :

- a) noter la suite donnée par la Commission de la navigation aérienne au rapport de la 16<sup>ème</sup> réunion d'APIRG telle que présentée dans cette note de travail, notamment dans son Appendice C.
- b) inclure dans le programme des travaux d'APIRG toutes mesures de suivi prises au sujet du rapport.

-----

**APPENDICE A**

**SEIZIEME REUNION DU GROUPE REGIONAL AFI DE PLANIFICATION ET DE  
MISE EN ŒUVRE (APIRG/16) – SYNTHÈSE  
(Rubavu, Rwanda, 19 – 23 novembre 2007)**

- 1) 127 participants ont pris part à la réunion représentant trente-quatre Etats africains et huit organisations régionales et internationales.
- 2) L'APIRG a examiné des questions aéronautiques d'intérêt mondial et des activités inter- régionales.
- 3) La réunion a examiné également des questions de planification et de mise en œuvre au plan régional AFI.
- 4) L'APIRG a examiné et actualisé la liste des carences dans les domaines de la navigation aérienne et a passé en revue les initiatives prises aux plans national et régional, tendant à éliminer ces carences.
- 5) L'APIRG a examiné l'état de la mise en œuvre du RVSM en région AFI, fixée à la date du 25 septembre 2008.

-----

**APPENDICE B****SEIZIEME REUNION DU GROUPE REGIONAL AFI DE PLANIFICATION ET  
DE MISE EN ŒUVRE (APIRG/16)****CONCLUSIONS ET DECISIONS D'APIRG****ANALYSE**

1. La 16<sup>ème</sup> réunion d'APIRG a pris 69 actions en tout, à savoir 51 Conclusions et 18 Décisions. Ces mesures peuvent être classées à deux niveaux. Le premier niveau (avec 53 mesures) dénommé « plans de mise en œuvre », appelle des actions de la part du siège de l'OACI, des Bureaux régionaux, des Etats membres, d'APIRG lui-même et donnent par ailleurs lieu à des activités qui sous-tendent la mise en œuvre des systèmes de navigation aérienne. Le deuxième niveau, dénommé « lacunes dans la mise en œuvre » appelle des actions exclusivement de la part du siège de l'OACI et entraîne des activités qui requièrent l'élaboration de nouveaux éléments indicatifs et la prise de nouvelles dispositions.

2. Sur les 69 mesures, 23 ont été retenues pour être soumises à la Commission de la navigation aérienne. L'Appendice C ci-inclus en donne les détails. Ces 23 mesures ont été choisies en raison de leur importance puisqu'elles englobent des questions de mise en œuvre au plan régional et des activités interrégionales. Chaque élément du tableau ci-joint est lié aux objectifs stratégiques de l'OACI.

## ETAT DE MISE EN ŒUVRE DES CONCLUSIONS ET DECISIONS D'APIRG/16 DANS LE DOMAINE DE LA NAVIGATION AERIENNE APPENDICE

<b>Conclusion / Décision No.  Objectif stratégique</b>	<b>Titre de la conclusion/ décision</b>	<b>Texte de la conclusion/décision</b>	<b>Responsable(s) )</b>	<b>Tâche à effectuer</b>	<b>Action agréé par le CNA</b>	<b>Date d'achèvement</b>
<b>Conclusion 16/1 : A</b>	Séminaires de formation sur ECCAIRS	Il est conclu que les Bureaux régionaux de l'OACI pour la Région AFI prennent toutes dispositions utiles pour organiser les séminaires ECCAIRS en français et en anglais.	Bureau ESAF et WACAF	Séminaires	Noter	2009
<b>Décision 16/2 : D</b>	Création d'une équipe de travail sur la navigation fondée sur les performances (APIRG/PBN/TF)	Il est conclu que soit créée une équipe de travail du Groupe APIRG chargée d'élaborer un plan de mise en œuvre de la PBN dans la Région AFI et des questions régionales y relatives, avec les termes de référence figurant à l'Appendice D à ce rapport.	Secrétaire d'APIRG	Création d'une équipe de travail (APIRG/PBN/TF)	Noter	2009
<b>Conclusion 16/6 : D</b>	Harmonisation des programmes de travail des groupes régionaux de planification et de mise en œuvre (PIRG)	Il est conclu que les Bureaux régionaux pertinents de l'OACI s'assurent que les questions d'intérêt commun telles que l'harmonisation des plans de navigation aérienne, la mise en œuvre des initiatives du plan mondial et l'élaboration des objectifs de performance, sont incluses dans les programmes de travail des groupes régionaux de planification et de mise en œuvre (PIRG) des Régions AFI et SAM et de leurs organes auxiliaires	Secrétaire d'APIRG	Harmonisation des programmes de travail	Noter	2009

<p><b>Conclusion 16/9 : D</b></p>	<p>Plan d'urgence d'aérodrome</p>	<p>Il est conclu que :</p> <p>Les États envisagent l'organisation d'ateliers locaux avec la participation de tous les services et organismes concernés pour faciliter la coordination, la mise au point et l'approbation de leurs plans d'urgence d'aérodrome;</p> <p>Tous les États qui ne l'ont pas encore fait, veillent à élaborer et faire approuver un plan d'urgence d'aérodrome pour les besoins de leurs aérodromes internationaux.</p> <p>Le Bureau régional de l'OACI pour l'Afrique orientale et australe et le Bureau régional de l'OACI pour l'Afrique occidentale et centrale mènent une enquête pour déterminer les aéroports qui ne se sont pas conformés à cette exigence et convoquent une réunion avec les États concernés pour approfondir l'examen de la question.</p>	<p>Bureau ESAF et WACAF</p>	<p>Enquête.</p>	<p>Noter</p>	<p>2009</p>
<p><b>Conclusion 16/11 : D</b></p>	<p>Processus de certification des aérodromes - réglementation nationale relative à la certification des aérodromes et aux systèmes de gestion de la sécurité (SGSs)</p>	<p>Il est conclu :</p> <p>que les États soient encouragés à échanger leurs expériences dans la mise en œuvre des exigences de certification d'aérodrome ;</p> <p>que les Administrations d'Aviation Civile, qui ne l'ont pas encore fait, envisagent l'établissement d'un cadre de consultation avec leurs exploitants d'aéroport en vue d'élaborer un plan d'action réaliste pour la mise en œuvre des exigences de certification des aérodromes sur la base d'une analyse d'écarts ;</p> <p>que les États, qui ne l'ont pas encore fait, s'assurent de l'élaboration, de l'approbation et de la publication des règlements sur la certification des aérodromes et le système de gestion de la sécurité (SGS), ainsi que d'un processus formel décrivant les différentes étapes à suivre pour la</p>	<p>Bureau ESAF et WACAF</p>	<p>Lettre d'Etat</p>	<p>Noter</p>	<p>2009</p>

		certification des aérodomes ;  <ul style="list-style-type: none"> <li>• que l'OACI assiste les États en organisant des cours de formation d'inspecteurs d'aérodrome.</li> </ul>				
<b>Conclusion 16/14: D</b>	Mise en œuvre de l'ATN basée sur la suite de protocoles Internet (TCP/IP)	Il est conclu que les Etats de la Région AFI mettent en œuvre les normes de l'ATN basées sur la suite de protocoles Internet (TCP/IP)* pour éviter, dans toute la mesure du possible, des problèmes d'interopérabilité avec un système ATN/OSI.  <i>Note : Il ressort des informations disponibles que les normes et pratiques recommandées de l'OACI relatives à l'ATN/IPS seront disponibles vers la fin de 2008.</i>	Les états	Mise en œuvre de l'ATN/IPS	Noter	2009
<b>Conclusion 16/16: D</b>	Mise en œuvre/Interconnexion des réseaux VSAT, SADC/2, NAFISAT et AFISNET	Il est conclu que les Etats et les Organisations concernés accélèrent la mise en œuvre et l'interconnexion des réseaux VSAT SADC/2, NAFISAT et AFISNET au plus tard fin décembre 2007 afin d'accroître l'efficacité et la connectivité du SFA (RSFTA et ATDS/DS), améliorant ainsi la gestion et la coordination des vols en Région AFI.	Les Etats	Interconnexion	Noter	2009
<b>Conclusion 16/20: D</b>	Participation des Etats aux enquêtes de l'IATA sur la couverture VHF	Il est conclu que les Etats coopèrent et appuient l'IATA dans la conduite des enquêtes sur la couverture VHF dans la Région AFI, prévues initialement tous les 18 mois.	l'IATA	Enquêtes sur la couverture VHF	Noter	2009
<b>Conclusion 16/21: D</b>	Mise en œuvre des opérations GNSS en route et en approche classique	Il est conclu que les Etats de la Région AFI persévèrent dans leurs efforts tendant à mettre en œuvre les applications GNSS pour les opérations en route et d'approche classique dans le cadre de la Phase 1 de la stratégie GNSS AFI. Ce faisant, on doit veiller particulièrement à ce que toutes les spécifications pour la mise en œuvre du GNSS soient satisfaites, notamment la mise en place d'une législation, d'un cadre réglementaire, ainsi que de procédures d'homologation et de surveillance.	Les Etats	Mise en œuvre	Noter et que le travail est en progrès	2009

<p><b>Décision</b> <b>16/27: D</b></p>	<p>Création d'une équipe de travail AFI sur la surveillance aéronautique (l'AS/1/TF)</p>	<p>Il est décidé qu'une Equipe de travail AFI sur la surveillance aéronautique soit créée, dont le mandat sera le suivant :</p> <p>déterminer les exigences de performances opérationnelles pour la surveillance aéronautique en Région AFI, y compris les opérations en route, en zones terminales et aux aérodromes ;</p> <p>identifier et quantifier à moyen et long termes les avantages des systèmes de surveillance candidats pertinents ; et</p> <p>formuler une proposition de plan de mise en œuvre de la surveillance en Région AFI, y compris des recommandations pour les dates cibles de mise en œuvre prenant en compte la disponibilité des normes et pratiques recommandées et le niveau de préparation des usagers de l'espace aérien et des fournisseurs de services de navigation aérienne en vue d'une mise en œuvre coordonnée des services.</p> <p><i>Note :</i></p> <p><i>L'équipe de travail devrait être multidisciplinaire pour pouvoir couvrir tous les aspects du travail confié.</i></p> <p><i>Dans l'exercice de ses fonctions, l'Equipe de travail devrait tenir compte des recommandations et conclusions pertinentes des réunions RAN et d'APIRG, et du travail déjà accompli par les groupes d'experts de l'OACI, afin d'éviter toute duplication d'efforts.</i></p> <p><i>L'Equipe de travail devrait accomplir ses tâches en coordination avec les Sous-groupes ATS/AIS/SAR et CNS et présenter ses résultats aux prochaines réunions d'APIRG.</i></p>	<p>Secrétaire d'APIRG</p>	<p>Mise en œuvre du surveillance aéronautique d'AFI</p>	<p>Noter</p>	<p>2009</p>
--	--	--	---------------------------	---	--------------	-------------

		<i>En déterminant le niveau de préparation des usagers de l'espace aérien, il faudrait tenir compte des exigences de l'aviation d'affaires.</i>				
<b>Conclusion 16/31: D</b>	Approche collective à la gestion des éléments du système CNS/ATM	Il est conclu que les prestataires de services de navigation aérienne adoptent une approche collective et parlent d'une même voix s'agissant des questions d'intérêt commun liées à la mise en œuvre des éléments CNS des systèmes CNS/ATM (tels que les accords sur les niveaux de service) avec les prestataires de services ATN, la disponibilité de système, etc.	Bureau ESAF et WACAF	Approche collective	Noter	2009
<b>Conclusion 16/32: D</b>	Création d'un groupe de gestion du spectre de fréquences en Région AFI	Il est conclu qu'un Groupe de gestion des fréquences pour la Région AFI soit créé et coordonné par le Secrétariat de l'OACI pour traiter des questions d'intérêt commun concernant le contrôle et la gestion des fréquences.	Secrétaire d'APIRG	Groupe de gestion du spectre de fréquences	Noter	2008
<b>Conclusion 16/36: D</b>	Mise en œuvre du RVSM en région AFI – financement	Il est conclu que les compagnies membres de l'IATA continuent de mettre à disposition des crédits destinés à des projets spécifiques relatifs à la mise en œuvre du RVSM afin d'améliorer la sécurité et l'économie du trafic aérien dans la Région AFI et d'informer l'équipe de travail en conséquence.	Bureau ESAF, WACAF et l'IATA	Financement	Noter	2008
<b>Conclusion 16/37: D</b>	Plan d'action/stratégie RVSM AFI	Il est conclu que le plan d'action/stratégie/RVSM AFI figurant en Appendice G actualisé soit diffusé aux Etats pour les besoins de l'assurance qualité.	Bureau ESAF et WACAF	Plan d'action	Noter	2008
<b>Conclusion 16/38: A</b>	Mise en œuvre de l'infrastructure CNS requise pour soutenir le RVSM en région AFI	Il est conclu qu'en raison de la mise en œuvre du RVSM et la fourniture du service de contrôle de la circulation aérienne (ATC), il soit instamment demandé aux Etats de mettre en œuvre l'infrastructure CNS requise notamment les circuits du Service fixe aéronautique, le Service mobile aéronautique (SMA) et les aides à la navigation au plus tard le 3 juillet 2008.	Bureau ESAF et WACAF	Infrastructure CNS amélioré	Noter	2008

<b>Conclusion 16/39: D</b>	Date limite pour la mise en œuvre du RVSM AFI	Il est conclu que la date limite pour la mise en œuvre du RVSM dans la Région AFI soit fixée au 25 septembre 2008.	Bureau ESAF et WACAF	Mise en œuvre	Noter, PISC doit être revisité	2008
<b>Conclusion 16/40: D</b>	Lignes directrices pour la formation du personnel AIS	Il est conclu que l'OACI accélère:  la publication du Manuel pédagogique révisé (Doc 7192), Partie E-3 tel que recommandé par la réunion AIS/MAP à l'échelon Division de 1998 (Doc 9733) afin de faciliter l'introduction des exigences de base à prendre en compte par les Etats lors de la délivrance des licences à leur personnel AIS ;  l'élaboration des éléments indicatifs pour la formation du personnel AIS relatifs à la mise en œuvre du système CNS/ATM.	Directeur ANB	Lignes directrices pour la formation, suite de maturité du concept AIM	Noter	2011
<b>Conclusion 16/42: D</b>	Développement des modèles de plans d'activités AFI-CAD et de financement	Il est conclu que l'OACI fournisse des experts pour aider le Groupe d'études chargé d'élaborer des modèles de plans d'activités et de financement pour la base de données AFI-CAD.	Directeur ANB	Modèles de plans d'activités	Noter	2009
<b>Conclusion 16/45: D</b>	Mise en œuvre du service de contrôle de la circulation aérienne	Il est conclu que les Etats qui ne l'ont pas encore fait mettent en œuvre le service de contrôle de la circulation aérienne le long de toutes les routes inscrites au Tableau ATS 1 du Plan AFI (Doc 7474) dès que possible, et en tout état de cause avant le 3 juillet 2008, conformément à la recommandation 5/21 de la réunion régionale AFI/7.	Secrétaire d'APIRG	Service de contrôle de la circulation aérienne	Noter, relation mise en œuvre du RVSM	2008
<b>Conclusion 16/46: D</b>	Mise en œuvre des routes ATS Y compris les routes RNAV	Il est conclu que les Etats concernés mettent en œuvre les routes ATS figurant à l'Appendice I dès que possible, mais au plus tard à la date AIRAC du 3 juillet 2008.	Secrétaire d'APIRG	Service de contrôle de la circulation aérienne	Noter, relation mise en œuvre du RVSM	2008

<b>Conclusion 16/47: A &amp; D</b>	Participation aux activités du sous-groupe ATS/AIS/SAR et inclusion des activités SAR dans le plan AFI	Il est conclu que : les Etats qui ne l'ont pas encore fait désignent des experts SAR pour participer au programme de travail du Sous-groupe ATS/AIS/SAR du Groupe APIRG ; les Etats qui ne l'ont pas encore fait établissent en priorité des structures SAR permanentes au sein de leurs administrations nationales de l'aviation civile ; l'OACI et la CAFAC s'assurent que les conclusions de la Conférence sur les recherches et le sauvetage (SAR) de Saint – Denis de la Réunion soient prises en compte dans le plan régional de mise en œuvre pour le sécurité de l'aviation en Afrique complet, dans toute la mesure du possible.	Secrétaire d'APIRG, C/ACIP	Inclusion des activités SAR	Noter	2008
<b>Conclusion 16/49: D</b>	Séminaires de formation sur l'utilisation des prévisions de givrage, de turbulence et des nuages convectifs en code GRIB2	Il est conclu que : le WAFC de Londres, en tant que prestataire de services soit invité, en collaboration avec l'OACI et l'OMM, à organiser des séminaires de formation sur l'utilisation des prévisions de givrage, de turbulence et des nuages convectifs en code GRIB2 au bénéfice des Etats AFI	Secrétaire d'APIRG	Séminaires	Noter	2008
<b>Conclusion 16/54: D</b>	Equipe de travail AFI sur la gestion des OPMET (AFI) OPMET/M/TF)	Il est conclu qu'une équipe de travail AFI sur la Gestion des OPMET soit créée avec le mandat figurant en Appendice L.	Secrétaire d'APIRG	Plan/Stratégie du gestion des OPMET	Noter	2009
<b>Conclusion 16/57: D</b>	Ateliers sur le SIGMET	Il est conclu que l'OMM en coordination avec l'OACI et l'Etat fournisseur du VAAC de Toulouse, organise en 2008, deux ateliers de formation sur le SIGMET dont, l'un en anglais et l'autre en français dans la Région AFI.	Secrétaire d'APIRG	Séminaires	Noter	2008
<b>Conclusion</b>	Soutien a accorder aux états dans le but de	Il est conclu que l'Organisation Météorologique Mondiale (OMM) en coordination avec l'Organisation de l'Aviation	Secrétaire	Séminaires	Noter	2008

<b>16/59:D</b>	parvenir à la mise en œuvre des systèmes de gestion de la qualité	<p>Civile Internationale (OACI) continue à accorder toute l'assistance possible aux Etats dans leurs efforts de mettre en place des systèmes de gestion de la qualité, sous la forme soit :</p> <p>à titre prioritaire, d'une assistance sous forme de séminaires dans le domaine du système de gestion de la qualité (QMS) à l'intention des responsables de l'autorité météorologique (CEO) et inviter ces derniers à faire des rapports régulièrement sur les progrès de mise en œuvre du système QMS (gestion de la qualité) dans leurs zones opérationnelles ;</p> <p>d'un encouragement en vue d'une formation beaucoup plus pointue du personnel qui pourrait être considéré comme le noyau de formation dans la région (formateurs des instructeurs) ;</p> <p>d'affectation des membres du personnel recrutés auprès des pays qui appliquent déjà le QMS (système de gestion de la qualité) à l'aide de programmes de coopération volontaire (PCV); ou</p> <p>d'allocation de ressources financières destinées au recrutement des consultants au cours des premières phases de mise en œuvre.</p>	d'APIRG			
<b>Conclusion 16/65: A</b>	<i>Plan de mise en œuvre complet pour la sécurité de l'aviation en AFRIQUE</i>	<p>Il est conclu que :</p> <p>les Etats soutiennent l'exécution du Plan de mise en œuvre complet pour la Région AFI et coordonnent étroitement leurs efforts avec l'OACI afin d'optimiser les avantages pour la sécurité de l'aviation en Afrique et éviter toute duplication ;</p> <p>dans un premier temps, le chef de programme suit les offres spécifiques de formation de spécialistes de l'aviation</p>	C/ACIP	Identifie les entraînements	Noter	2008

		<p>dans la Région, et amorcent le processus de correction des écarts constatés, à titre prioritaire ;</p> <p>les bureaux régionaux accrédités auprès des Etats en Afrique informent régulièrement les Etats africains des actions prises dans le cadre du Plan de mise en œuvre complet pour la Région AFI.</p>				
<b>Conclusion 16/68 : D</b>	Adhésion au groupe APIRG	Il est conclu que soit approuvée la demande d'adhésion au Groupe APIRG du Burundi, du Rwanda et du Zimbabwe.	Secrétaire d'APIRG	Approuvée l'adhésion	Noter	2008